

***** Voir la version française ci-dessous *****

We have received a number of questions and comments regarding CMHC's Request for Proposals (RFP) for Technical Service Providers. The following information is provided to highlight the purpose, the requirements and the implications of the RFP to our current providers and the communities we serve through our On-Reserve Non Profit Housing Program (Section 95) and our Renovation programs.

Purpose of RFP

Under CMHC's current model of on-reserve technical services, more than 150 different contractors provide services to CMHC across the country. Through this RFP, we are trying to increase efficiency, consistency and quality in the technical services we receive by entering into one or more Agreement(s) with Technical Service Provider(s) that are willing and able to provide quality service at a national or provincial level.

Over the past few years, we have been asked to review our fee structure for technical services. We wanted to do so in a way that made sense and that ensures we are paying a fair and competitive rate. In November 2014, we issued a Request For Information (RFI), which was shared with all our Technical Service Providers. The information provided through the RFI helped shape the current RFP, including the parameters for an acceptable fee increase.

RFP Requirements

CMHC's procurement policies are based on the policy guidelines of the Government of Canada. For any RFP, we are required to tender publicly to ensure the contracting process enhances access, competition and fairness and results in best value.

In support of the federal government's Procurement Strategy for Aboriginal Businesses (PSAB), for this RFP, preference will be given to Aboriginal businesses who meet the requirements of the contract. NISI and RRAP Delivery Agents currently providing service for CMHC are encouraged to apply.

Implications

Although the RFP may change the current model for technical services, CMHC's On-Reserve Non-Profit Housing Program (Section 95) and CMHC's Renovation programs guidelines and procedures have not changed.

Responsibility for building code compliance inspections remain with First Nations as the authority having jurisdiction. There is no change to existing processes, as First Nation communities will continue to contract out for their building code inspections through qualified building inspectors therefore providing assurance of quality housing for their members. There is no change in the services required by, and provided to, First Nation communities.

The services provided to CMHC by the winning Proponent(s) will only include: initial reviews to identify required work under the Renovation programs; progress reviews for the purpose of advancing funds, and; physical condition reviews to assess the overall state of the units receiving subsidy. The technical service providers perform these services for CMHC in order to meet

program and lender requirements. There is no change to the technical services required by CMHC.

If you are considering applying and should you have any question regarding the content of the RFP, please do not hesitate to contact Monika Morrison, CMHC's Senior Procurement Advisor. Her contact information can be found below. Please note that all questions and answers will be made publicly available on buyandsell.gc.ca.

Monika Morrison
Procurement Services, Administrative Services Division
Telephone No.: 613-740-5421
Fax: 613-748-2554
Email: mmorriso@cmhc-schl.gc.ca

Nous avons reçu un bon nombre de questions et de commentaires concernant la demande de propositions (DDP) de la SCHL pour des fournisseurs de services techniques. L'information qui suit est fournie pour clarifier l'objectif, les exigences et les incidences de la DDP auprès de nos actuels fournisseurs et des communautés auxquelles nous offrons des services dans le cadre de notre Programme de logement sans but lucratif dans les réserves (article 95) et de nos Programmes d'aide à la rénovation.

Objectif de la DDP

Dans le cadre du modèle actuel de prestation de services techniques dans les réserves de la SCHL, plus de 150 entreprises assurent la prestation des services à l'échelle du pays. Au moyen de cette DDP, nous tentons d'accroître l'efficacité, l'uniformité et la qualité des services que nous recevons en concluant une ou plusieurs entente(s) avec un ou plusieurs fournisseur(s) de services techniques disposés et aptes à fournir du service de qualité à l'échelle nationale ou provinciale.

Au cours des dernières années, il nous a été demandé de passer en revue notre barème des honoraires pour les services techniques. Nous voulions le faire de façon sensée, pour nous assurer de payer des honoraires justes et concurrentiels. En novembre 2014, nous avons publié une demande de renseignements (DDR), que nous avons partagée avec tous nos fournisseurs de services techniques. Les renseignements obtenus grâce à la DDR ont aidé à formuler la présente DDP, ainsi qu'à déterminer les paramètres d'une hausse acceptable des honoraires.

Exigences de la DDP

Les politiques de la SCHL en matière d'approvisionnement sont fondées sur les lignes directrices du gouvernement du Canada. Pour toute DDP, l'attribution du contrat doit être effectuée par voie d'appel d'offres de façon à améliorer l'accès, à renforcer la concurrence et l'équité et à aboutir au meilleur rapport qualité-prix.

Pour aller dans le sens de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) du gouvernement fédéral, la préférence sera accordée, dans le cadre de la présente DDP, aux entreprises autochtones qui répondent aux exigences du contrat. Les fournisseurs dans le cadre de l'ISIA et les agents d'administration du PAREL sont invités à poser leur candidature s'ils satisfont à toutes les exigences du contrat.

Incidences

La DDP pourrait mener à des changements du modèle actuel de prestation de services techniques, mais les lignes directrices et les procédures du Programme de logement sans but lucratif dans les réserves (article 95) et des Programmes d'aide à la rénovation de la SCHL n'ont pas changé.

La responsabilité des inspections de conformité au code du bâtiment incombe aux autorités en place, c'est-à-dire les communautés des Premières Nations. Aucun processus actuellement en place ne sera changé, et les communautés des Premières Nations continueront à confier ces inspections à des inspecteurs en bâtiment qualifiés, assurant ainsi la qualité des logements de

leurs membres. Il n'y aura aucun changement aux services requis par les communautés des Premières Nations et fournis à celles-ci.

Les services fournis à la SCHL par le ou les proposant(s) retenu(s) comprendront seulement ce qui suit : les examens initiaux pour déterminer quels travaux sont requis dans le cadre des Programmes d'aide à la rénovation; les évaluations de la progression des travaux nécessaires pour les avances de fonds; et les revues de l'état des logements subventionnés. Les fournisseurs de services techniques assureront la prestation de ces services pour la SCHL en vue de répondre aux exigences des programmes et des prêteurs. Il n'y a aucun changement aux services techniques requis par la SCHL.

Si vous envisagez de soumettre une proposition et que vous avez des questions concernant le contenu de la DDP, n'hésitez pas à contacter Monika Morrison, conseillère principale, Approvisionnement de la SCHL. Vous trouveriez ses coordonnées ci-dessous. Toutes les questions et les réponses seront publiées sur Achatsetventes.gc.ca.

Monika Morrison

Services d'approvisionnement, Division des services administratifs

No de téléphone : 613-740-5421

Télécopieur : 613-748-2554

Courriel : mmorriso@cmhc-schl.gc.ca